



SMALL FARMERS WELFARE FUND

2nd floor, FSC Building, St Pierre, Republic of Mauritius
Tel : (230) 433-2052/1564-66 Fax : (230) 433-3249 Email : sfwfund@gmail.com

COMMUNIQUÉ POUR LES PLANTEURS

Bio Farming Support Scheme

Subvention de 60% sur l'achat des fertilisants et pesticides Bio*

1. Le Small Farmers Welfare Fund (SFWF), qui opère sous l'égide du Ministère de l'Agro Industrie et de la Sécurité Alimentaire, tient à informer les petits planteurs, que comme annoncé dans le discours budgétaire 2017/18, ils pourront désormais bénéficier d'une **subvention, à travers le SFWF, sur leurs achats des intrants bio (fertilisants et pesticides) sous le Bio Farming Support Scheme (BFSS).**
2. Le but du **BFSS** est de permettre aux planteurs d'utiliser et ainsi adopter les intrants bio pour leur production vivrière, conformément à l'objectif du Gouvernement à promouvoir la culture vivrière bio.
3. La subvention sera accordé jusqu'à un maximum de 60% aux planteurs enregistrés avec le SFWF, pour une épandage complète de trois (3) cycles de plantation pendant une année, pour un maximum de cinq (5) arpents.
4. **Les planteurs qui ne sont pas enregistrés peuvent le faire dès maintenant auprès du SFWF pour pouvoir accéder à la subvention.**
5. Suivant son application pour le **BFSS**, un bon (voucher) représentant le montant et détails de la subvention à laquelle le planteur aura droit sera remis au planteur.
6. Le planteur devra ainsi présenter le dit bon au/x fournisseur/s, comme retenu/s par le SFWF, et payer la différence de prix pour prendre possession des intrants.
7. Cette mesure initiative sera appliquée selon le principe de « premier venu, premier servi », et en ordre de priorité aux planteurs ci-dessous jusqu'à épuisement des fonds prévus à cet effet:
 - (i) Ceux ayant obtenu un « Bio Development Certificate » du Ministère de l'Agro Industrie et de la Sécurité Alimentaire **ou**
 - (ii) Ceux ayant obtenu la certification Maurigap **ou**
 - (iii) Les autres planteurs souhaitant se lancer dans la culture bio.
8. Les planteurs éligibles sont ainsi invités à soumettre leurs applications aux bureaux du SFWF (ci-dessous) munis des documents suivants:

- | | |
|---|-----------------|
| (i) Carte Planteur SFWF | } OÙ applicable |
| (ii) Documents du terrain sous exploitation agricole, soit <ol style="list-style-type: none">a. Titre de propriété oub. Contrat bail enregistré, ouc. Contrat bail non enregistré, accompagné d'une copie du titre de propriété du propriétaire du terrain oud. Lettre originale du Secrétaire d'une co-opérative autorisant le fermier d'utiliser le terrain de la co-opérative et une copie du titre de propriété contrat bail de la co-opérative pour le dit terrain. (où applicable) Les contrats bail émanant du Ministère de l'Agro Industrie et de la Sécurité Alimentaire doivent indiquer que les dits terrains ont été octroyés pour la culture bio. | |
| (iii) Bio Development Certificate du Ministère de l'Agro Industrie et de la Sécurité Alimentaire ou | |
| (iv) Certificat Maurigap ou | |
| (v) Lettre d'intention du Ministère de l'Agro Industrie et de la Sécurité Alimentaire / Food and Agricultural Research and Extension Institute (FAREI) émise au planteur désirant se lancer dans la culture bio. | |

HEAD OFFICE	FSC Bldg, Rte Royale, St Pierre - Tel: 433 2052/ 433 1564-66 - lundi à vendredi (9 hrs à 15.30 hrs)
EST	Belle Mare Water User's Cooperative Society - Belle Mare - Tel: 58343814 Les vendredis seulement (9 hrs à 12.00 hrs)
	FSC Bldg, Bon Accueil - Tel: 58343815- Les jeudis seulement (12.30 hrs à 15.30 hrs)
	Min. of Agro Industry and Food Security - Division of Veterinary Services Building Royal Rd, Camp Garreau, Flacq Tel: 59632255 Les lundis et mercredis (12.30 hrs à 15.30 hrs)
NORD	FSC Bldg, Solitude - Tel: 261 2751 - Les lundis et jeudis (12.30 hrs à 15.30 hrs)
	FSC Bldg, Goodlands - Les mercredis seulement (12.30 hrs à 15.30 hrs)
SUD	FSC Bldg, Union Park - Tel: 677 1274 - Les lundis, mercredis et jeudis (12.30 hrs à 15.30 hrs)
CENTRE/OUEST	SPWF Multi Service Centre - La Croisée, Glen Park Tel: 684 0434 -Les lundis, mercredis et jeudis (12.30 hrs à 15.30 hrs)

9. Pour de plus ample renseignement et formulaires d'application veuillez contacter les bureaux du SFWF ou consulter les sites web suivants

sfwf.govmu.org ou le <http://agriculture.govmu.org>

*Termes et conditions applicables
08 Mars 2018

La Direction